

favorable par la main-d'œuvre ou par les femmes du royaume. Ces pays progressifs du Nord, nos énergiques compétiteurs dans maintes lignes et la source de beaucoup de notre meilleure immigration, n'abandonneraient pas une mesure sociale qui aurait été trouvée généralement acceptable et efficace.

Les Pays-Bas

Bien que la Hollande soit considérée comme un pays prospère et progressif, le système n'y existe que par initiative privée dans l'industrie, et dans l'administration publique, où le montant versé se chiffre à 3 p. 100 du montant de salaires. A en juger par des renseignements qui me paraissent dignes de foi, il semble que le système actuel, basé sur l'initiative privée, est fort mal vu de la population ouvrière de la Hollande. On prétend qu'il tend à avilir les salaires et le niveau d'existence.

La Pologne

La Pologne, redevenue libre à la suite de la guerre, s'applique ambitieusement à faire fructifier toute mesure susceptible de la fortifier en Europe dans sa souveraineté restaurée. Elle ne trouve évidemment pas que le système d'allocations familiales, qu'elle avait adopté pendant les années d'inflation, soit une panacée, puisqu'il a été presque entièrement abandonné dans l'industrie privée et perd du terrain là où il subsiste. Ce n'est que dans l'industrie houillère, où son application dépend aussi de la régularité de l'ouvrier au travail, et dans l'administration publique que le système a été retenu.

La Tchécoslovaquie

Cette nouvelle et progressive république adopta le système généralement pendant la période d'après-guerre dans l'industrie privée aussi bien que dans l'administration publique. Elle l'abrogea en 1922, mais on le restaura pour le service civil, en 1926. Il est encore en vigueur dans certaines branches de l'industrie minière, laquelle est sérieusement déprimée.

La Lettonie

Ce nouveau pays, né de la guerre, est énergique et progressif. Cependant, les allocations familiales y sont restreintes à l'administration publique, aux juges et aux instituteurs. Elle n'existent pas dans l'industrie privée.

L'Esthonie

Bien que ce pays aussi se soit montré désireux d'adopter toutes les mesures que d'autres pays avaient trouvées susceptibles de contribuer au progrès social, les allocations familiales n'y ont été adoptées que pour les grades inférieurs du service civil. Dans l'industrie privée, où elles sont extrêmement rares, elles ne sont payables qu'à partir du cinquième enfant.

L'Italie

On admettra que Mussolini n'a jamais manqué d'utiliser aucune circonstance susceptible de contribuer à la consolidation et à l'expansion de son pays. Un des articles de son programme est l'accroissement de la population de l'Italie. Bien des économistes en Europe pensent que cette stimulation artificielle de la natalité au delà des ressources du royaume conduira inévitablement, avant dix ans, à de graves problèmes d'économie interne, mais, quoi qu'il en soit, l'accroissement de la natalité constitue un des articles du programme de Mussolini. Il est intéressant de constater que pour atteindre ce but, il n'a pas eu recours aux allocations familiales, mais à l'exonération d'impôts pour les familles très nombreuses et à l'imposition d'une taxe sur les célibataires. Le produit de cette dernière taxe est consacré entièrement à l'amélioration de l'hygiène et des services de bien-être pour les mères et leurs enfants dans toute l'Italie. Le